



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 62319

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique territoriale. L'insertion professionnelle des personnes handicapées constitue le gage le plus évident de leur intégration dans la société. Elle leur garantit en effet l'autonomie financière et la participation active à la vie de la collectivité. La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs, et notamment aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux qui emploient au moins vingt agents à temps plein ou à temps partiel, une obligation d'emploi de personnes handicapées égal à 6 % de l'effectif global de leurs agents. L'embauche de ces travailleurs peut permettre d'obtenir des aides de l'Etat ou de l'association pour la gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Malheureusement, force est de constater que les collectivités locales souffrent du manque d'incitation financière. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

A la différence des employeurs relevant du secteur privé qui peuvent s'acquitter totalement ou partiellement de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés par le versement d'une contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés géré par l'AGEFIPH, la loi du 10 juillet 1987 n'a pas ouvert cette possibilité aux collectivités territoriales. Ainsi, en l'état actuel du droit, seule une modification de cette loi du 10 juillet 1987 permettrait soit la création d'un fonds identique à celui qui existe déjà pour le secteur privé, mais réservé aux seules collectivités territoriales et alimenté par des contributions spécifiques dont les modalités restent à définir, soit de fixer les conditions de participation financière des collectivités territoriales à l'AGEFIPH.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62319

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3481

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5645